

	Club KaruGéo – réseau d’acteur de l’information géographique	KaruGéo
	Compte rendu de réunion	16 février 2017

Présents : (cf pièce jointe)

Début de la réunion 9h00

Rappel du Contexte du Club KaruGéo

Il est rappelé en préambule que le Club KaruGéo s’inscrit dans la continuité des échanges menés lors des « Club SIG ». Ces rencontres ont pour objectif d’alimenter la dynamique de réseau, de permettre aux adhérents et aux acteurs du territoire d’échanger de manière collégiale autour des projets, des questions d’actualité et de recueil des besoins sur l’information géographique.

Présentation de l’ordre du jour

Thème 1: Observatoires thématiques

- Présentation de l’étude conjointe DAAF/DEAL qui vise à la mise en place d’un observatoire de l’occupation du sol en Guadeloupe et dont la finalité est la création d’un référentiel régional appelé Occupation du Sol à grande échelle (OCS-GE).

Intervenant: Alexandre DUCROT (DAAF)

- Présentation de l’Observatoire des déchets de la Guadeloupe.

Intervenant: Cynthia BONINE (ADEME)

- Présentation de l’observatoire Régional de l’énergie et du climat (OREC).

Intervenant: Amélie BELFORT (Synergîle)

Thème 2: Délimitation des 50 pas géométriques de la Guadeloupe – ANNULE -

Présentation de l’étude de délimitation des 50 pas géométriques sur notre territoire.

Intervenant: Keniatha LEBRERE (Agence des 50 pas géométriques de la Guadeloupe)

- Présentation de l’Observatoire de l’eau Guadeloupe.

Intervenant: Sophie KANOR (OE)

Thème 2: Livrables SIG

Réflexion sur une charte des livrables SIG dans les dossiers de consultation.

Intervenant: Claire MEILLAREC (PAPI - Programme d’actions et de prévention des inondations des Grands-Fonds)

Thème 3: Une plate-forme thématique pour l’urbanisme

- Présentation du Géoportail de l’Urbanisme, une plate-forme de diffusion des versions numérisées des documents d’urbanisme et des servitudes d’utilité publique.

Intervenant: Frantz DELANNAY (DEAL)

Thème 1: Observatoires thématiques

1-1- Étude préalable à la mise en place d'un observatoire de l'occupation du territoire en Guadeloupe *Intervenant: Alexandre DUCROT (DAAF)*

Le Projet :

Face au constat d'une baisse sensible de la surface agricole en Guadeloupe et des nombreuses couches d'information disponibles, le SGAR, assisté par la DAAF et la DEAL, a chargé l'Institut national de l'information géographique forestière (IGN) de la réalisation d'une étude sur l'occupation du territoire. L'enjeu était de définir un socle d'informations sur l'occupation du sol de nos territoires, socle permettant de répondre aux besoins d'identifications d'occupation mis en relief lors d'études territorialisées.

La méthode et les résultats

Le projet a été présenté en plénière le 29 avril 2016 à l'ensemble des acteurs. Des ateliers thématiques - agriculture/environnement et urbanisme - qui se sont tenus respectivement le 28 et 29 juin 2016, ont permis d'identifier les besoins en terme d'occupation du sol entre les différents acteurs locaux. Le comité de pilotage composé de l'État, le Conseil régional et le Conseil Départemental, a été formé afin de valider un socle d'information d'occupation du sol répondant au mieux à ces attentes.

Après une analyse de 8 sources de données différents¹, une nomenclature a été définie autour de 5 postes :

- espaces agricoles,
- espaces artificialisés,
- espaces forestiers,
- espaces naturels,
- surface en eau

Une couche assemblée de l'occupation du territoire (au format SIG) a ainsi été créée. Des rapports, fiches d'analyses, des cartes thématiques ainsi que des données statistiques viennent compléter cette couche et rendre intelligible cette donnée. Cependant aujourd'hui près de 7 % du territoire n'est pas couvert.

L'ensemble des livrables de cette première phase sera mis en ligne sur la plate-forme KaruGéo

A venir

Aux vues de besoins spécifiques en terme de données de bases, d'indicateurs (ex- consommation des espaces agricoles, évolution de l'urbanisation...), l'acquisition du produit OCS-GE « occupation du sol à grande échelle » s'avère nécessaire. Ce produit réalisé par l'IGN permettra de préciser les occupations (précision métrique, nomenclature affinée...) mais aussi de permettre de définir les usages du sol.

Un observatoire de l'occupation du territoire sera mis en place autour des thèmes suivants:

- besoins en données :
 - acquérir des données d'occupation du sol précises et détaillées,
 - actualiser les données historiques,
 - définir des indicateurs,
 - rédiger des tutoriels et documents d'analyse

1 Tâche urbaine (2010), Données cadastrales (2015), Teruti – Lucas (2013), Corine Land Cover (2012), Formations végétales (2013), Espace agricoles (2013), AGRIGUA (2012) RPG (2013) cf présentation p 6

- besoins en fonctionnalités :
 - accéder à des données,
 - consulter les données,
 - suivre des indicateurs,
 - suivre l'évolution du territoire dans le temps,
 - accéder à des documents d'analyse

- besoins en organisation
 - fédérer et mutualiser
 - accompagner techniquement
 - animer
 - coordonner

Le portail d'informations géographiques de la Guadeloupe KaruGéo sera l'outil relais de cet observatoire. Dès le mois de mars, l'étude préalable à l'observatoire sera mise en ligne sur KaruGéo. Des groupes de travail thématiques dédiés aux adhérents seront créés pour faire vivre cet observatoire.

1-2- Observatoire des déchets *Intervenant: Cynthia BONINE (ADEME)*

Le Projet :

L'observatoire des déchets de la Guadeloupe est créé en 2013. Il traduit la volonté de l'ADEME, du Conseil Régional, du Conseil Départemental et de la DEAL, de se doter d'un outil spécifique permettant d'apporter un appui aux politiques publiques sur la question des déchets. L'information auprès du grand public fait par ailleurs partie de ces missions.

Les actions de travail

L'observatoire se décline autour de 5 axes d'actions :

- le recueil de données pertinentes via 75 fournisseurs travaillant dans le domaine et qui sont liés par une convention. Cette collecte se déroule de janvier à avril.
- l'élaboration d'indicateurs de suivi. L'analyse des données brutes fournies par les producteurs a permis de définir plus de 80 indicateurs
- la valorisation et la publication de ces données via « les chiffres clés déchets bilan 2016 » (5ème édition), ainsi que la mise à disposition d'une vingtaine de cartes.
- la réalisation d'études ou de recherches, telle que la perception cognitive des déchets en Guadeloupe, l'organisation optimale de la collecte sélective, ou bien la catégorisation des DAE (déchets d'activités économiques) en Guadeloupe. Le résultat de ces études sont reversées dans l'observatoire local mais alimentent l'observatoire national SINOE (« outil d'analyse principalement destiné aux collectivités territoriales pour les aider à optimiser leur politique de gestion des déchets ménagers et à améliorer leur service, notamment dans une perspective de maîtrise des coûts »)
- l'organisation de journées techniques et de formations depuis 2016 avec la création d'un groupe de travail en réseau où les techniciens de collectivités viennent échanger, s'informer sur la question de la gestion financière des déchets par exemple. Une formation sur la matrice des coûts a été dispensée auprès des collectivités qui a permis la réalisation de documents opérationnels et personnalisés.

Le secrétariat est assuré par l'ADEME. Retrouver l'observatoire des déchets de la Guadeloupe www.dechets-guadeloupe.fr

En tant qu'adhérent à KaruGéo, l'observatoire des déchets participera à la mise en commun de ses productions sur la plate-forme.

1-3- Observatoire Régional de l'Énergie et du Climat *Intervenant: Amélie BELFORT (Synergîle)*

Le Projet :

L'observatoire Régional de l'Énergie et du Climat (OREC) est un outil d'observation et d'aide à l'évaluation des politiques en matière d'énergie et du climat. Ses missions d'observation et de diffusion des indicateurs « énergie-climat » sont assurées par le pôle de compétitivité régional Synergîle.

Les actions de travail

L'observatoire est l'outil de suivi et d'évaluation des actions menées en Guadeloupe :

- en matière de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables,
- en faveur de l'atténuation des changements climatiques
- en matière d'adaptation aux changements climatiques.

L'OREC est l'un des 1^{er} observatoires à suivre les impacts du changement climatique. Il permet aux acteurs d'adapter leurs politiques et leurs investissements aux conséquences des bouleversements climatiques en cours et à venir.

Il développe également une mission d'études et de prospective au service des politiques publiques du territoire.

Bilan des actions 2016

- Collecte des données

Démarche partenariale d'échange et de mise à disposition de données statistiques produites par des fournisseurs sur la plate-forme et qui porte sur les consommations du territoire, la production d'électricité, les émissions de gaz à effet de serre, l'économie d'énergie. Cette intégration est formalisée par une convention définissant les conditions d'utilisation et de diffusion des données fournies. La collecte de données se déroule de janvier à juin. Aujourd'hui l'OREC compte plus de 80 partenaires.

- Publications²

Les travaux de l'observatoire issus de l'analyse des données sont diffusés à travers de nombreuses publications thématiques :

- L'énergie : Plus de 100 indicateurs sont définis et diffusés sur cette thématique. Une publication « 100 % Énergie, les chiffres clés de l'énergie - Bilan » permet d'en appréhender les évolutions
- Le climat : L'observatoire est l'un des premiers observatoires à suivre les impacts du changement climatique sur son territoire. Le résultat de ses travaux sont consultables via une publication biannuelle intitulée « 100% Climat »

Retrouver l'observatoire Régional de l'Énergie et du Climat (OREC)

www.guadeloupe-energie.gp

En tant qu'adhérent à KaruGéo, l'OREC participera à la mise en commun de ses productions sur la plate-forme.

²Publication téléchargeable sur <http://www.guadeloupe-energie.gp>

1-4- Observatoire de l'Eau de Guadeloupe *Intervenant: Sophie KANOR (OE)*

Le Projet :

L'observatoire de l'Eau Guadeloupe, est une structure partenariale qui collecte et met à disposition les données et de l'information relatives à l'eau, l'assainissement, et les milieux aquatiques. C'est une structure d'échange, d'information et de sensibilisation, de vulgarisation des instances de l'Eau.

Il est alimenté par l'ensemble des acteurs intervenant sur l'Eau, et les milieux aquatiques (Institutionnels, professionnels, associations, chercheurs...).

L'observatoire de l'Eau Guadeloupe est à ce jour porté administrativement par l'Office de l'Eau Guadeloupe, avec le concours financier de l'Office National de l'Eau (OE : 33 000 euros) et des Milieux Aquatiques (ONEMA : 31 000 euros).

Les actions de travail

L'observatoire est une structure d'échange, d'information et de sensibilisation, de vulgarisation des instances de l'eau. Il traite des thèmes :

- politique de l'eau et des milieux
- qualité de l'eau et des milieux aquatiques,
- eau potable,
- assainissement,
- risques et pollutions,

Bilan des actions 2016

- ouverture du site internet et application cartographique de l'observatoire de l'Eau de Guadeloupe,
- mise en ligne d'un certain nombre d'information (base de données, rapports, cartographies) sur plusieurs thématiques traitées.

Compte tenu du contexte de la gestion de l'alimentation en Eau Potable, et des perspectives à cours terme, les actions menées en 2017 viseront principalement à consolider cette rubrique sur la plate-forme.

Retrouver l'Observatoire de l'eau de Guadeloupe

www.observatoire-eau-guadeloupe.fr

En tant qu'adhérent à KaruGéo, l'observatoire de l'Eau de Guadeloupe participera à la mise en commun de ses productions sur la plate-forme.

Thème 2: Livrables SIG

2-1- Réflexion sur une charte des livrables SIG dans les dossiers de consultation.

Intervenant: Claire MEILLAREC (PAPI - Programme d'actions et de prévention des inondations des Grands-Fonds)

Cette intervention est partie d'un constat simple. Dans le cadre d'une prestation, le maître d'ouvrage fait appel à un prestataire privé pour réaliser sa commande. Cependant, on remarque que trop peu de données sont livrées aux Maîtres d'Ouvrage à la fin de l'étude, ou bien qu'elles ne répondent pas à une architecture normalisée et ne peuvent donc pas être intégrés aux outils mis à disposition de partage et de diffusion de la donnée (SIG, KaruGéo, plate-forme thématiques...).

Il y a donc une nécessité de préciser les modalités de production de données et les caractéristiques techniques des fichiers et des informations attendues par le Maître d'Ouvrage. La création d'une charte allant dans ce sens permettra de répondre à un besoin de capitalisation et de normalisation des données géospatiales.

La mise en place d'une charte par « métier » permettra :

- d'intégrer des données de qualités, issues de travaux et études, respectant une architecture pré-définie - respect de la réglementation et des standards en vigueur (standards CNIG par ex.)
- de faciliter l'interopérabilité entre les outils numériques mis en place : KaruGéo, Géocatalogue, observatoires thématiques
- de capitaliser de l'information sur le territoire Guadeloupéen

Les prestations et données concernées par cette réflexion sont multiples :

- levés ou plan topographiques,
- étude, diagnostics (réseaux, voirie, aménagement),
- étude territoriales (PLU, PLH, PLUi...)

L'intérêt d'une charte :

- harmoniser les spécifications soumises aux prestataires des collectivités,
- garantir la production de données de qualité tant au niveau du géoréférencement qu'au niveau du renseignement de la donnée,
- améliorer la qualité de la restitution des données (données géographiques, plans, études, schémas directeurs...),
- réduire le temps de contrôle des bases de données,
- prendre en compte tout type de prestation ou d'étude,
- réaliser des économies.

Il est proposé de rédiger de manière commune – acteurs du territoire en collaboration avec le portail d'informations géographiques de la Guadeloupe **KaruGéo** – une charte des données géospatiales à intégrer dans les dossiers de consultation ou à annexer au CCTP.

Prochainement KaruGéo sollicitera les partenaires de la plate-forme pour une réunion de travail en ce sens.

Thème 3: Une plate-forme thématique pour l'urbanisme *Intervenant: Frantz DELANNAY (DEAL)*

Le GPU (géoportail de l'Urbanisme) est le portail officiel de consultation et téléchargement des informations relatives à l'urbanisation d'un territoire accessible via l'URL www.geoportail-urbanisme.gouv.fr. Réalisé dans le cadre d'une démarche partenariale (Ministère du Logement et de l'Habitat Durable (MLHD) et de l'institut national de l'information géographique et forestière (IGN), il répond aux exigences de la directive européenne INSPIRE traduite par l'ordonnance du 19 décembre 2013³ relative à l'amélioration des conditions d'accès aux documents d'urbanisme et aux servitudes d'utilité publique. Il s'adresse aux citoyens, aux professionnels, et aux autorités compétentes (Mairie, EPCI).

L'ordonnance impose aux autorités compétentes de diffuser les documents d'urbanisme via cet outil spécifiques. Des échéances sont par ailleurs définies :

- 1^{er} janvier 2016 :
 - les collectivités doivent rendre leurs documents d'urbanisme accessibles en ligne (sur leur site propre, sur le Géoportail de l'urbanisme, etc.)

3 Ordonnance n°2013-1184 du 19 décembre 2013

- Entre le 1er janvier 2016 et le 1er janvier 2020 :
 - lorsque les collectivités effectuent une révision de leur document d'urbanisme, elles doivent demander à leur prestataire une numérisation au format CNIG; avec production des métadonnées et rapport de conformité délivré par le GPU.
- A partir du 1er janvier 2020
 - les collectivités doivent publier leurs documents d'urbanisme dans le Géoportail de l'urbanisme afin de les rendre exécutoires. A cette même date, les servitudes d'utilité publique présentes dans le GPU seront opposables (même si elles ne figurent pas en annexe du document d'urbanisme disponible en mairie).

Pour ce faire, l'autorité compétente doit adhérer au Géoportail de l'urbanisme via un formulaire diffusé dans le « Porté à Connaissances » ou bien en contactant la DEAL (service PACT/CTP/SIG). Des codes d'accès leur seront attribués afin de pouvoir déposer leurs documents.

4 étapes importantes sont nécessaires pour alimenter le GPU:

- **Le contrôle de conformité** : qui permet avec l'aide de l'outil «le validateur» de savoir très rapidement si les données sont conformes ou non au standard CNIG. Cet outil délivre un rapport qui liste les erreurs éventuelles à corriger.
- **Le téléversement** : une fois le dossier numérique a passé avec succès le cap du validateur, il est intégré au GPU
- **La prévisualisation** : permet un contrôle de qualité de la numérisation par rapport au format papier ; permet de faire des tests avant la dernière étape
- **La publication** : permet de rendre visible et accessible en un clic les informations au public

Le GPU est en cours d'amélioration et n'est pas encore exhaustif. Les données en ligne auront une valeur juridique à compter du 1^{er} janvier 2020. Il est donc important avant cette date de structurer l'information géographique relative aux documents d'urbanismes, d'où la nécessité de travailler collectivement avec les autorités compétentes à la formalisation d'une charte thématique urbanisme à joindre au cahier des charges, afin de faciliter l'intégration des documents dans le GPU.